



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 16 novembre 2023

Responsable de service :
Sylvie BRECL

DÉLIBÉRATION N° 01

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès de BRUYN, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Olivier CALIX, M. Bertrand ÉLISE, Mme Hélène de SAINT DO, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, (donne procuration à Sophie DESPRES)
Mme Hélène RATA, (donne procuration à Bertrand ELISE)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)

Absente : Mme Laurence BOUVILLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie DESPRES

Date de convocation	09/11/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

1. Présentation d'une décision

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° décision	Service rédacteur	Objet de la décision
46_2023	Finances	Demande subvention Etat Journée Résilience

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la décision mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Annexe n°01 : Décision du maire

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Sophie DESPRES
Secrétaire de séance